

DRC 4728 – « Femmes et Droit »

Syllabus de cours

Description du cours :

Ce cours débutera par une étude des représentations sociales de la femme dans différentes disciplines (religion, philosophie, médecine, psychiatrie, histoire, littérature, science politique, droit), qui toutes, à travers le temps et l'espace, ont partagé et reproduit une image négative et dévalorisée de la femme jusqu'à la légaliser dans les systèmes et corpus juridiques. Il s'agira, dans le cadre de cette partie introductive du cours, d'essayer de comprendre les raisons au fondement de cette infériorisation de la femme, et, partant, les raisons aussi au développement du mouvement féministe et de son apport à la lutte des femmes, dont l'analyse féministe du droit.

A partir de cette partie introductive générale, le cours abordera un certain nombre de thèmes, à l'occasion desquels nous aurons l'occasion de vérifier combien le droit a longtemps reproduit, voire continue de reproduire dans la pratique, si ce n'est toujours dans les textes de loi, des représentations négatives et inégalitaires de la femme. Ainsi seront traitées des questions comme : les droits de la femme en périodes de conflits armés (violences sexuelles comme nouvelle arme de guerre) ; les violences faites aux femmes dans la sphère domestique (notamment l'homicide conjugal au féminin) ; la répression des crimes d'honneur au Canada et son articulation au débat sur le relativisme culturel ; la question de la place, du rôle et des droits des femmes à l'occasion de changements politiques de type révolutionnaire, notamment dans le cadre des *Printemps arabes* ; l'impact des crises – crises sanitaires (Covid-19), catastrophes naturelles, crises politiques... – sur la situation des femmes et la protection de leurs droits, les droits des femmes en matière reproductive, dont : 1° l'atteinte au droit à l'avortement avec l'analyse de la décision de la Cour suprême des EU rendue en juin 2022 qui révoque ce droit, en laissant libre les États américains d'interdire ou non celui-ci ; 2° les violences obstétricales.

Nous aurons également l'occasion de nous interroger sur ce qu'est la recherche féministe, sa spécificité, sa méthodologie, ses concepts, ses finalités et d'étudier l'apport de cette recherche dans le domaine particulier du droit : quel regard cette recherche porte-t-elle sur le droit ? Sur quels débats juridiques s'est-elle attardée ? Quelles réformes a-t-elle permises ? Nous nous arrêterons ainsi sur la dénonciation par la recherche féministe de la pseudo-neutralité du droit qui, pendant longtemps et encore partiellement aujourd'hui, a recouru à des conceptions, vocables et autres représentations juridiques masculines présentés comme étant neutres, là où ils étaient manifestement sexués avec des conséquences qui n'ont pas été sans effets sur la reconnaissance – ou plutôt la non-reconnaissance – de certains droits aux femmes.

L'approche choisie dans le cadre de ce cours est pluridisciplinaire et emprunte tant au droit positif, qu'à la sociologie et à l'anthropologie du droit, ainsi qu'à l'histoire, la science politique et la psychanalyse. Les différents thèmes seront ainsi tous abordés sous un angle résolument sociologique et anthropologique, bien davantage que positiviste. Le cours n'a pas pour finalité de détailler de manière exhaustive quels sont les droits de la femme en droit

positif, mais de proposer un regard critique sur la manière dont le droit positif se saisit de la femme (et de l'homme) et, plus largement, des questions de sexe et de genre.

Objectif du cours :

Alors que beaucoup pensent que l'égalité hommes-femmes est acquise aujourd'hui dans nos sociétés occidentales et que le-s féminisme-s n'auraient plus vraiment de raison d'être, il apparaît à l'examen attentif de la réalité qu'il n'en est rien et que si nombre de progrès ont effectivement été réalisés, il en est beaucoup qui restent à faire et d'autres qui demeurent fragiles. Or, derrière cette persistance de l'inégalité des sexes et des genres, on retrouve, toujours présente de nos jours encore, une certaine représentation de l'homme et de la femme, de leur statut, rôle et place respective dans la société. La crise sanitaire du Covid-19 a violemment attesté de cette réalité, notamment avec l'explosion des violences à l'encontre des femmes, constatée partout dans le monde. Il s'agira, dès lors, dans le cadre de ce cours, de s'intéresser à ces représentations sociales et d'analyser la manière dont le droit se saisit de celles-ci pour les reproduire ou, au contraire chercher à les modifier. Quelle place le droit fait-il à la femme dans ses règles et jugements ? Quelle perception de la femme véhiculent la pratique juridique ? Les normes juridiques sont-elles neutres et objectives lorsque la question des droits, du statut et du rôle de la femme est en jeu ? En d'autres termes, le droit a-t-il un sexe aujourd'hui encore ?

Méthode d'enseignement :

La méthode d'enseignement est conçue comme suit avec possibilité de modification :

- Cours magistral ;
- Discussions en classe ;
- Projection de reportages sur certains des thèmes faisant l'objet du cours avec commentaires ;
- Professeur-e-s invité-e-s.

Le cours sera offert en présentiel sans enregistrement audio ni vidéo.

Méthode d'évaluation :

- Devoirs (2) :10%
- Compte rendu d'un film ou reportage visionné en classe à partir de questions prédéterminées : 20%.
- Travail de groupe (4 étudiant-es maximum) à la maison : tenue d'un journal de bord portant sur l'actualité en lien avec la situation des femmes au Canada et dans les mondes : 10%.
- Examen maison individuel (3 heures) : 50%.
- Participation (la présence en cours ne compte pas au titre de la participation) : 10%.

Principaux instruments de travail :

- Plans de cours mis en ligne sur *Brightspace*.
- Réserve électronique *Ares*.
- Documents de cours mis en ligne sur *Brightspace*.
- Visionnement de films et/ou de reportages.
- Conférences de professeur-e-s invité-e-s.

